



Conseil Economique Social
Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e
Culturale di Corsica

**DELIBERATION CESECC 2025/03 PORTANT MANDAT SPECIAL : REPRESENTATION DU CESEC
A LA SESSION DU CESE CONSACREE A L'ADOPTION DE L'AVIS « QUELLES SOLUTIONS POUR
PERMETTRE A TOUS DE BENEFICIER D'UNE ALIMENTATION DE QUALITE EN QUANTITE
SUFFISANTE ? »¹**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, à Ajaccio, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse, sous la présidence de Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CHOURY Hyacinthe, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETTI Jean, DE PERETTI Nicolas, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FILIPPI Bernard, FILIPPI Hélène, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, MIAS Patrick, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOBILI Laura, NOVELLA Christian, OLLANDINI Jean-Thomas, PAT O'BINE, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre ;

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

CIANFARANI Françoise à ANGELETTI André, D'ORAZIO Xavier à MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, FEDI Marie-Jeanne à CASABIANCA Charles, GODINAT Jean-Pierre à BOUDA Gérôme, OGLIASTRO Fabrice à CASABIANCA François, PANTALONI-BARANOVSKY à NICOLI Marie-Jeanne, RIUTORT Jean-Jacques à SALVATORI Marie-Josée ; TROJANI Paul à VENTURINI Stefanu.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente.

¹ Adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R4422-14 ;

Vu la délibération CESECC 2024/05 du 25 mars 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur ;

Vu la délibération n°24/035 AC du 28 mars 2024 relative au budget primitif 2024 de la collectivité de Corse ;

Vu le courrier de sollicitation du Président du CESE, Thierry BEAUDET, du 10 octobre ;

Vu le rapport « L'autonomie alimentaire de la Corse : une cause territoriale » adopté le 23 mai 2023 ;

VU la délibération 2024/21 portant approbation de la participation du CESEC de Corse à l'élaboration de l'avis du CESE national « quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? » et actant les désignations de Messieurs ANGELETTI André et CASABIANCA François pour participer aux travaux de la commission « Territoires, agriculture et alimentation » du CESE ;

Considérant la session du CESE portant adoption de l'avis « quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? »

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

Approuve la participation du CESEC de Corse à Paris, au Palais d'IENA à la session du CESE, consacrée à l'adoption de l'avis « quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? »

Article 2 :

Accorde un mandat spécial, pour participer à cet événement à

- André ANGELETTI
- François CASABIANCA

Article 3 :

Autorise la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration. Ces frais seront imputés sur le budget du CESECC, chap. 930 ; programme N6114 ; comptes 65312 et 65322 dans les conditions telles que prévues à la délibération n°18/152 AC de l'Assemblée de Corse, dans le respect des marchés et des règles de consultation en vigueur pour les frais et dépenses non pris en charge par les marchés en cours.

Ajaccio, le 25 février 2025

La Présidente du CESECC,



Marie-Jeanne NICOLI